



Section de la Somme

Philippe DECAGNY
Secrétaire Général

Amiens le 5 janvier 2012

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale
BP 2607
80026 AMIENS CEDEX

OBJET : Dépôt d'alerte sociale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-UNSA dépose une alerte sociale pour la période du 1er février au 24 février 2012. Celle-ci concerne l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation du premier comme du second degré.

Elle est motivée par :

- la diminution des moyens accordés aux écoles et collèges du département pour la rentrée 2012 ;
- les conditions de préparation de la rentrée scolaire 2012 dans les écoles, particulièrement concernant les RASED et les SEGPA ;
- les suppressions de postes prévues dans les écoles et leur incidence sur le nombre d'élèves par classe, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, les conditions de remplacement des enseignants absents, l'enseignement des langues vivantes ;
- les conséquences des suppressions d'emplois et des restrictions budgétaires sur la formation continue, l'aménagement des temps partiels, les congés de formation.

Concernant le premier degré, je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-UNSA pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments les plus distingués.